

Concours STREET FISHING de L'AAPPMA de Villeneuve sur Lot et ses Sections



1 - Règlement interne du concours

- Il est ouvert aux personnes de **12 ans et plus** ou **au moins de 12 ans accompagnés d'une personne majeure**
- Le concours se déroule en une seule manche de **08h00 à 14h00**
- Pêche du bord au **lancer avec des leurres artificiels** (une seule ligne en action)
- Les participants doivent être munis d'une **carte de pêche valide obligatoire** :
Interfédérale, Majeure, Découverte Enfant ou Femme, Mineure, hebdomadaire ou journalière
- Un plan des secteurs de pêche sera présenté lors du briefing et affiché le jour de l'épreuve (voir annexe)
- Les organisateurs peuvent **annuler ou interrompre** le concours si **la sécurité** des participants ne peut être assurée (conditions météorologiques). Le temps de pêche ne sera pas reporté.
- Les concurrents doivent **respecter les autres** compétiteurs, la faune, la flore et les poissons.
- Les pêcheurs doivent se plier aux injections des commissaires, qui se réservent le droit de **sanctionner** toute personne ne respectant pas le règlement ou pêchant en dehors de la zone autorisée

-La ville de Villeneuve sur Lot et l'AAPPMA ne seraient être tenues responsable en cas d'incident, d'accident, vol de matériel. L'AAPPMA assurera une prise en charge rapide pour d'éventuels soins et contactera les secours en cas de besoin.

2 - Les conditions

- La réglementation de la pêche en France s'applique au concours
- Liberté totale de se déplacer sur les zones de pêche définies dans le parcours à sa guise
- La compétition se déroule **exclusivement au lancer** aux leurres artificiels dans toute ses variantes. Chaque pêcheur ne peut utiliser qu'une **seule canne et un moulinet**. Il peut transporter plusieurs cannes pendant le concours
- L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée **uniquement** pour imprégner les leurres
- Tous types **d'amorces sont interdits**
- L'utilisation d'une **épuisette est** fortement **recommandée**, fish-grip et pince ne sont pas autorisés
- 2 commissaires** seront présents et répartis par secteur de pêche

3 - Les poissons

- Les **poissons comptabilisés** : Brochet, Sandre, Black-Bass, Perche, Chevesne, Silure, Barbeau
- C'est la longueur totale en **millimètres** qui est retenue (extrémité de la bouche fermée à extrémité de la nageoire caudale)
- Les commissaires ont à leur disposition une **goulotte graduée** qui permet la mesure du poisson et une fiche individuelle par binôme pour y noter les prises. Le concurrent se signale au commissaire qui vient mesurer le poisson
- Les espèces de **poissons comptabilisés** sont soumis à **une taille minimale** :
Brochet: 50cm Sandre: 40cm Black-Bass: 25cm Perche: 20cm
Chevesne: 25cm Silure: 60cm Barbeau: 40cm
- Ne seront considérés comme **valides** que les poissons pris par **la gueule et partis vivants** après la remise à l'eau

4 - Le classement

- Les participants se classent selon la longueur totale obtenue.

-Chaque millimètre rapporte un point quelle que soit la longueur et l'espèce valide de poissons capturés. (Exemple : une perche de 25 cm rapporte 250 points)

-En cas d'égalité : le plus **grand poisson** sera pris en priorité, puis le **plus grand** nombre de poissons en second pour départager les pêcheurs.

5 - Le Déroulement du concours

-Le **point de RDV** est fixé à la Cale de la Marine (en bordure du Lot), face à la base de l'aviron, à partir de **7h30**.

-Les présents sont identifiés, contrôlés au niveau de la carte de pêche

-Un briefing de bienvenue, d'explication du règlement et indication des secteurs précède le concours

-En cas de retard, le pêcheur pourra débiter la compétition mais se verra appliquer une pénalité de 500 points

-En cas d'absence du pêcheur, il n'y aura pas de **remboursement possible**

-A la fin du concours, une fois les commissaires revenus, le classement est établi

-Une buvette est mise à disposition des participants pour la durée du concours et lors de la proclamation des résultats

6 - L'inscription au concours

-Le montant de l'inscription est fixé comme suit :

Mineurs: 15 euros Femmes: 15 euros Majeurs: 20 euros

-Toute inscription entraîne l'acceptation du règlement.(fiche en annexe)

-Le règlement est disponible sur notre site internet ou page Facebook :

<https://www.aappmavilleneuveurlotetsections.com>

<https://www.facebook.com/aappmavilleneuve47>

-Les inscriptions se feront par un **chèque** à l'ordre de AAPPMA de Villeneuve sur Lot et envoyé à l'adresse suivante :

Mr Gouget Jean-François 16 rue du Maréchal Juin 47300 Villeneuve sur Lot

Dernier délai de réception : **4 jours** avant la date du concours

Comment nous joindre :

Par mail :

aappma.villeneuve47@gmail.com

contact.peche.villeneuve47@laposte.net

Par téléphone :

Responsable Street Fishing : POLAK Jean-Marie : 07.84.86.73.56

Président : Gouget J-François : 06.03.90.41.93

Secrétaire : Aufray Alain : 06.74.42.03.92

Attention : l'AAPPMA se réserve le droit d'annuler le concours en cas de manque de participants et procédera au remboursement des pêcheurs inscrits.

7 - PARKINGS DISPONIBLES

-Parking Place de la Marine :

-Parking sous le pont Basterou :

-Parking de la République :

8 - PASSAGE DE LA RIVE GAUCHE à LA RIVE DROITE

Sur le quai d'Alsace :

-Un escalier au **pont des Cieutat** permet de passer le pont et de rejoindre via la rue de l'hôtel de ville la scène de la cale

-Un escalier au **pont de la libération** permet de passer le pont et en passant devant la poste de prendre l'allée de Valmy pour l'accès à la berge du musée de Gajac

-Il est possible de rejoindre la rive droite par le **pont de Bastérou** et au bout du bd du 14 juillet, prendre à gauche pour rejoindre la rue de la cale sous le pont.



FICHE D'INSCRIPTION CONCURRENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Tel :

N° carte pêche :

Mineur 15 Euros - Femme 15 Euros - Majeur 20 Euros

Droit à l'image :

Nous autorisons l'aappma à être titulaire des droits d'images prises par ses soins durant la période du concours (de notre arrivée à la remise des prix). Seules ces images pourront faire l'objet d'une exploitation non commerciale. Ces photos ne serviront qu'à la promotion de la pêche sur notre page Facebook ou notre site internet.

Le :

Signature concurrent

Avec mention : lu et approuvé